

Commentaires sur l'Article 2 : Définitions

Des définitions claires sont un élément essentiel des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), garantissant une compréhension commune et réduisant le risque d'ambiguïté et de désaccord. La nécessité d'un glossaire de termes pour soutenir le processus du CIN a été soulignée en 2022 et l'UNEA 5/14 s'est appuyée sur des définitions adoptées ou approuvées par des processus intergouvernementaux¹ ainsi que d'autres glossaires²⁻⁴. Les termes et définitions ont été discutés dans les groupes de contact lors du CIN3⁵ et figurent dans le projet de texte présenté au CIN4⁶. Pour faciliter les négociations lors du CIN5, le président a publié des versions du texte du traité, appelées documents officiels ou non-paper (NP). L'Article 2 du texte du Président inclut six définitions, avec des options pour leur adoption [entre crochets]⁷. Les définitions proposées ci-dessous sont basées sur la meilleure compréhension scientifique de la pollution plastique, sur les glossaires et synthèses existants^{2-4,8} et sur les précédents autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Pour faciliter les négociations basées sur des preuves scientifiques, nous suggérons que :

1. Pour le CIN 5.2, l'Article 2 pourrait inclure les définitions clés nécessaires pour faciliter les négociations.
2. Avant la CdP (Conférence des Parties), un groupe d'experts/un organe subsidiaire pourrait établir une liste plus détaillée de définitions, en adoptant des termes convenus (par exemple, ceux d'autres AME), le cas échéant.

Pour les définitions dans le texte actuel du Président⁷ - nous proposons la formulation ci-dessous et l'ajout d'une définition de la pollution (voir la justification et les références de chaque définition ici)

Plastique(s) : matériaux(s) constitués entièrement ou en partie de polymères synthétiques ou semi-synthétiques (d'après ⁷, pour la discussion et les options alternatives, voir ⁹).

Pollution : introduction par l'Homme, directement ou indirectement, de substances ou d'énergie dans l'environnement, qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner des effets néfastes tels que des dommages aux ressources vivantes et aux autres organismes, des risques pour la santé humaine, des entraves aux activités légitimes,

une dégradation de la qualité de l'environnement et une dégradation des valeurs d'agrément¹⁰.

Pollution plastique : introduction par l'Homme, directement ou indirectement, de substances chimiques des plastiques, matériaux, produits, et déchets plastiques, libérés, émis ou rejetés de manière intentionnelle ou non, tout au long du cycle de vie des plastiques, qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner des effets néfastes tels que des dommages aux ressources vivantes et aux autres organismes, des risques pour la santé humaine, des entraves aux activités légitimes, une dégradation de la qualité de l'environnement et une dégradation des valeurs d'agrément (d'après ⁷ et voir ⁹).

Produit en plastique : produit qui contient toute forme de plastique ou un composant séparable d'un produit plus large, constitué en partie ou entièrement de plastique (d'après ⁷ pour la discussion voir ⁹).

Déchets plastiques : matières plastiques ou produits en plastique qui sont abandonnés, jetés, perdus, éliminés, destinés à être éliminés ou qui doivent être éliminés selon les dispositions du droit national¹¹.

Des propositions pour d'autres définitions pertinentes sont présentées ci-dessous (justification et références ici)

Economie circulaire : modèle économique fondé notamment sur le partage, la location, la réutilisation, la réparation, le reconditionnement et le recyclage, dans un circuit (quasi) fermé, qui vise à conserver à tout moment l'utilité et la valeur les plus élevées des produits, des composants et des matériaux¹².

Cycle de vie : étapes successives et interdépendantes d'un système de produits, depuis l'extraction de matières premières ou leur production à partir de ressources naturelles jusqu'à l'élimination finale ou l'assainissement^{13,14}.

Cycle de vie complet des plastiques : ensemble de la chaîne d'approvisionnement des produits en plastique, de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits¹⁵.

Microplastiques : particules de plastique dont la plus grande dimension est inférieure à 5 mm ou fibres de plastique dont la longueur est supérieure à 5 mm même si son diamètre est inférieur à 5 mm, y compris les particules de taille

nanométrique¹³.

Nanoplastiques : particules en plastique dont la plus grande dimension est inférieure à 1 micromètre¹³.

Microplastiques et/ou nanoplastiques intentionnellement ajoutés : micro et nanoplastiques qui ont été fabriqués et ajoutés au produit¹⁶.

Granulés ou pellets de préproduction : petits morceaux de plastique (< 5 mm) largement utilisés comme matière première pour fabriquer des produits en plastique. Il s'agit de microplastiques par définition, car leur taille est inférieure à 5 mm¹⁷.

Plastique primaire : une matière plastique composée de polymères qui sont utilisés pour la première fois pour créer des produits en plastique sous n'importe quelle forme.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle des déchets sont transformés en produits, matériaux ou substances, que ce soit pour leur usage initial ou pour d'autres usages. Cela comprend le retraitement des matières organiques, mais exclut la valorisation énergétique ainsi que le retraitement en matériaux destinés à être utilisés comme combustibles ou pour des opérations de remblayage¹⁸. Pour Plastique recyclé voir ici.

Gestion respectueuse de l'environnement : prise en compte de toutes les mesures possibles pour garantir que les déchets plastiques et les déchets associés au cycle de vie complet des matières plastiques sont gérés de manière à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes qui peuvent résulter de ces déchets¹¹. Pour Environnement voir ici.

Technologies respectueuses de l'environnement : technologies susceptibles d'améliorer sensiblement les performances environnementales par rapport à d'autres technologies. Les technologies respectueuses de l'environnement protègent l'environnement et sont moins polluantes. Les technologies respectueuses de l'environnement peuvent également être définies comme des systèmes globaux comprenant le savoir-faire, les procédures, les biens et services et les équipements, ainsi que les procédures d'organisation et de gestion visant à promouvoir la sécurité et la durabilité environnementales¹⁹.

Responsabilité élargie du Producteur (REP) : approche réglementaire qui rend les producteurs responsables de leurs produits tout

au long de leur cycle de vie²⁰.

Transition juste : Garantie que les mesures prises pour mettre fin à la pollution plastique soient justes, équitables et inclusives pour tous les détenteurs de droits et des parties prenantes sur le cycle de vie complet des plastiques en préservant les économies locales et nationales et les communautés touchées par la pollution plastique [ou] par les mesures de contrôle correspondantes²¹.

Consommation et production durables : utilisation de services et de produits connexes qui répondent aux besoins fondamentaux et améliorent la qualité de vie tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles et des substances toxiques ainsi que les émissions de déchets et de polluants sur l'ensemble du cycle de vie du service ou du produit afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures²².

Auteurs: Conrad Sparks, Richard Thompson, Annika Jahnke, Martin Wagner, Montserrat Filella, João Frias, Melissa Wang, Trisia Farrelly, Esther Kentin and Costas Velis.

Relecteurs: Winnie Courtene-Jones, Sussane Brander, Noreen O'Meara, Bethanie Carney Almroth, Florin Constantin, Natalia Grilli, Susanne Brander and Justin Boucher.

Traducteurs: Marie-France Dignac, Stéphanie Reynaud

Citation: Coalition des scientifiques pour un Traité efficace sur les plastiques (2025). Commentaires sur l'Article 2 : Définitions. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15796709>

■ Références

¹ United Nations Environment Programme (UNEP). Glossary of key terms. (2022). https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/41266/Glossary_Key_Terms_E.pdf

² Intergovernmental Panel on Climate Change. Glossary. (n.d.). <https://apps.ipcc.ch/glossary/>

³ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). Glossary. (n.d.). <https://www.ipbes.net/glossary>

Scannez le code QR pour découvrir toutes nos ressources et en savoir plus sur la Coalition des Scientifiques



⁴ United Nations Environment Programme (UNEP) International Resource Panel. Glossary. (n.d.). <https://www.resourcepanel.org/glossary>

⁵ United Nations Environment Programme (UNEP) INC3. In-session documents. (2023). <https://www.unep.org/inc-plastic-pollution/session-3/documents/in-session>

⁶ United Nations Environment Programme (UNEP) INC 4. RevisedZeroDraftText.docx. (2023). <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44526/RevisedZeroDraftText.docx>

⁷ United Nations Environment Programme (UNEP) INC5.1. NP 5 In-session documents. (2024). https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/46710/Chairs_Text.pdf

⁸ Center for International Environmental Law (CIEL). Compilation of Terms. (2023). https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2023/05/Compilation-of-Key-Terms-Relevant-for-the-Negotiation-of-a-Treaty-to-End-Plastic-Pollution_FINAL.pdf

⁹ Scientists Coalition for an Effective Plastics Treaty. **Comments on Article 2: Definitions - Supporting Material**. (2025).

¹⁰ United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS). https://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/texts/unclos/part1.htm

¹¹ Basel Convention. <https://basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/text/BaselConventionText-e.pdf>

¹² Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2023) Towards a Just Transition Away from Plastic Pollution. DOI: <https://doi.org/10.5281/zenodo.10021005>

¹³ International Maritime Organization (IMO). IMO agrees new guidance for safe transport of plastic pellets on ships. (2024). <https://www.imo.org/en/mediacentre/Pages/WhatsNew-2043.aspx>

¹⁴ United Nations Environment Programme (UNEP). Sustainable consumption and production policies. <https://www.unep.org/explore-topics/resource-efficiency/what-we-do/sustainable-consumption-and-production-policies>

¹⁵ Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). Extended Producer Responsibility: Basic facts and key principles. (2024). https://www.oecd.org/en/publications/extended-producer-responsibility_67587b0b-en.html

¹⁶ United Nations Environment Programme (UNEP). Non-paper containing draft text of the chair of the committee. (2024). https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/46705/Chair_Proposal.pdf

¹⁷ International Standards Organization (ISO). ISO 14001:2015. (2015). <https://committee.iso.org/sites/tc207sc1/home/projects/published/iso-14001---environmental-manage/life-cycle.html>

¹⁸ Scientists Coalition for an Effective Plastics Treaty. Cutting Plastic Pollution at the Source: The case for upstream solutions. (2024). DOI: <https://doi.org/10.5281/zenodo.14209812>

¹⁹ European Union. Circular Economy. (2022). <https://www.eurofound.europa.eu/en/european-industrial-relations-dictionary/circular-economy>

²⁰ Thompson, Richard, et al. Twenty years of microplastic pollution research—what have we learned? Science. (2024). <https://doi.org/10.1126/science.adl2746>

²¹ European Union. Waste Hierarchy. (n.d.). https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM:waste_hierarchy

²² United Nations Environment Programme (UNEP). Trade in Environmentally Sound Technologies Implications for Developing Countries. (n.d.). https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27596/EGR2018_FullReport_EN.pdf?sequence=1